

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental,
dans le régime de la certification par unités d'acquis
d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en
4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement secondaire
qualifiant**

A.Gt 04-09-2019

M.B. 21-11-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juin 2018 instituant un enseignement expérimental aux 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire qualifiant en ce qui concerne la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), et aux 2e et 3e degrés de l'enseignement de transition en ce qui concerne le dépassement du nombre maximum de périodes hebdomadaires, et portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, d'organisation du jury délivrant le certificat d'aptitudes pédagogiques et de concertation avec les pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4e-5e-6e années de l'enseignement secondaire qualifiant, en particulier l'article 11 ;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 18 avril 2019 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'annexe II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4e-5e-6e années de l'enseignement secondaire qualifiant qui reprend la liste des établissements auxquels le Gouvernement alloue des renforcements de périodes-professeurs pour l'organisation de la 4ème année est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} septembre 2018.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 4 septembre 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et du Droit des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

Annexe : Remplacement de l'annexe II de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement secondaire qualifiant

«Annexe II - Renforcements en périodes-professeurs : liste des établissements et des moyens alloués

Dans cette annexe :

- «FASE» désigne le numéro FASE de l'établissement
- «LS» désigne les réseaux libres subventionnés
- «OS» désigne le réseau officiel subventionné
- «WBE» désigne le réseau organisé par la Communauté française
- «TQ» désigne l'enseignement technique de qualification
- «P» désigne l'enseignement professionnel
- «NTPP» désigne le nombre total de périodes-professeurs

FASE	ETABLISSEMENT	CP	LOCALITE	RESEAU	FORME	NTPP ALLOUE
209	INSTITUT SAINT-JOSEPH D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	1040	ETTERBEEK	LS	TQ	14
712	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	1300	WAVRE	LS	P	14
779	INSTITUT TECHNIQUE	7800	ATH	LS	P	14
1116	INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL	7300	BOUSSU	LS	P	14
1204	INSTITUT TECHNIQUE SAINT-LUC	7000	MONS	LS	TQ	28
					P	14
1415	INSTITUT TECHNIQUE SAINT-JOSEPH (D2-D3)	7100	LA LOUVIERE	LS	TQ	14
1781	INSTITUT DON BOSCO	4500	HUY	LS	P	14
1839	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH SAINT-RAPHAEL	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	LS	P	14
2020	INSTITUT SAINT-LAURENT	4000	LIEGE	LS	TQ	14
					P	14

FASE	ETABLISSEMENT	CP	LOCALITE	RESEAU	FORME	NTPP ALLOUE
2022	INSTITUT DON BOSCO	4000	LIEGE	LS	TQ	14
2344	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DON BOSCO	4800	VERVIERS	LS	TQ	14
2596	INSTITUT SAINT-ROCH	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	LS	P	14
2762	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	6760	VIRTON	LS	TQ	14
2809	INSTITUT SAINT-JOSEPH ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	5590	CINEY	LS	P	14
2974	ECOLE PROFESSIONNELLE	5002	SAINTE-SERVAIS	LS	P	28
3120	INSTITUT SAINTS-PIERRE ET PAUL	5620	FLORENNES	LS	P	14
3236	INSTITUT DON BOSCO	7500	TOURNAI	LS	P	14
					TQ	28
95331	COLLEGE DES AUMONIERES DU TRAVAIL DE CHARLEROI	6000	CHARLEROI	LS	P	28
5438	CEFA DES FAGNES	5660	COUVIN	LS	P	84
5429	CEFA - CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS	1050	BRUXELLES	LS	P	56
5436	CEFA - INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL	7090	BRAINE-LE-COMTE	LS	P	14
2417	INSTITUT SAINT LOUIS	4300	WAREMME	LS	P	14
923	UT-INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE	6000	CHARLEROI	OS	TQ	14
				P	14	
95194	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE	7340	COLFONTAINE	OS	P	14
1419	ATHENEE PROVINCIAL DE LA LOUVIERE	7100	A LOUVIERE	OS	P	14
1736		7900	LEUZE-EN-	OS	TQ	14

FASE	ETABLISSEMENT	CP	LOCALITE	RESEAU	FORME	NTPP ALLOUE
	ATHENE PROVINCIAL DE LEUZE		HAINAUT		P	14
2009	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	4000	LIEGE	OS	P	14
2017	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	4000	LIEGE	OS	P	14
5424	CEFA - VILLE DE LIEGE POUR FASE 2009-2011-2017	4000	LIEGE	OS	P	28
2011	INSTITUT DE LA CONSTRUCTION DES ARTS DECORATIFS ET INDUSTRIELS	4000	LIEGE	OS	P	42
5419	CEFA - CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE "LA GARENNE"	6000	CHARLEROI	OS	P	14
1779	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY- ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	4500	HUY	OS	TQ	14
2339	ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	4800	VERVIERS	OS	P	14
5423	CEFA - ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	4040	HERSTAL	OS	P	42
5425	CEFA - ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	4100	SERAING	OS	P	56
5426	CEFA - ECOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS -	4800	VERVIERS	OS	P	42

FASE	ETABLISSEMENT	CP	LOCALITE	RESEAU	FORME	NTPP ALLOUE
	ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE					
645	INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS	1400	NIVELLES	OS	P	14
289	INSTITUT RENE CARTIGNY	1050	IXELLES	OS	TQ	14
5453	CEFA DE GLONS	4690	GLONS	WBE	P	56
1045	ATHENEE ROYAL JOURDAN	6220	FLEURUS	WBE	P	14
365	ATHENEE ROYAL VICTOR HORTA	1060	BRUXELLES	WBE	P	14
2712	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CENTRE ARDENNE	6800	LIBRAMONT	WBE	P	14
95264	ATHENEE ROYAL THOMAS EDISON MOUSCRON	7700	MOUSCRON	WBE	P	14
95265	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE VAL-ITMA	7500	TOURNAI	WBE	P	28
5459	CEFA - ATH	7801	IRCHONWELZ	WBE	P	42
1837	ATHENEE ROYAL AYWAILLE	4920	AYWAILLE	WBE	P	14
3107	ATHENEE ROYAL JEAN REY	5660	COUVIN	WBE	P	14
1595	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	WBE	TQ	14
2159	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	4630	SOUMAGNE	WBE	TQ	14
1826	ATHENEE ROYAL D'ANS	4432	ALLEUR	WBE	TQ	14

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 août 2018 organisant, à titre expérimental, dans le régime de la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), des options de base groupées en 4ème, 5ème et 6ème années de l'enseignement secondaire qualifiant

Bruxelles, le 4 septembre 2019.

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des chances et du Droit des femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,